



TRANS SAHARA
MARATHON



TRANS SAHARA MARATHON

MX3-200KM-NON-STOP MAROC - 2026

ART 1 : ORGANISATION	2
ART 2 : DEFINITION DU RAIDLIGHT DESERT TROPHY – TRANS SAHARA MARATHON	2
ART 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	2
ART 4 : PROGRAMME	3
ART 5 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES	3
ART 6 : DOSSARDS	3
ART 7 : ÉQUIPEMENT.....	4
ART 8 : POINTS DE CONTROLE, EAU, DROPBAG.....	6
ART 9 : AUTONOMIE EN SOINS MEDICAUX.....	7
ART 10 : ABANDON ET MISE HORS COURSE DEFINITIVE.....	7
ART 11 : PENALITES	7
ART 12 : ETHIQUE	8
ART 13 : DROIT A L'IMAGE	8
ART 14 : APPLICATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT	8

ART 1 : ORGANISATION

Le Raidlight Desert Trophy est organisé par TRAIL TO BE ALIVE, SAS au capital de 50.000€ - Siège social situé 65 rue de Perquelin 38 380 Saint-Pierre-de-Chartreuse , immatriculée 401 713 169 RCS Grenoble (38), ci-après l' « Organisateur » ou l' « Organisation ».

Ce règlement sportif complète pour l'aspect sportif les Conditions Générales de Ventes (CGV) de TRAIL TO BE ALIVE (disponibles sur www.trailtobeaalive.fr) qui s'appliquent en premier lieu et régissent les conditions du voyage.

Partenaires de l'Organisation :

- La marque Raidlight, équipementier de Trail, est le sponsor principal du Raidlight Desert Trophy.
- La marque MX3, fabricant de plats lyophilisés et produits de nutrition sportive, est le sponsor principal du 200KM-NON-STOP.
- La société AE AHANSAL, agence réceptive au Maroc, est le partenaire local d'organisation.

ART 2 : DEFINITION DU RAIDLIGHT DESERT TROPHY – TRANS SAHARA MARATHON

Le Raidlight Desert Trophy – Trans Sahara Marathon est un évènement sportif organisé au Maroc dans la région de Zagora et de l'erg Chegaga, sous trois formats en parallèle :

- une épreuve de course à pied par étapes d'environ 150 kilomètres au total, ci-après dénommée « parcours TRAIL »,
- une épreuve de course à pied ou randonnée par étapes d'environ 100 kilomètres au total, ci-après dénommée « parcours RANDO ».
- une épreuve de course à pied NON-STOP d'environ 200 kilomètres au total, ci-après dénommée « parcours 200KM-NON-STOP ».

Le présent règlement ne concerne que le 200KM-NON-STOP, un autre règlement spécifique est établi pour les formats TRAIL et RANDO.

ART 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le MX3-200KM-NON-STOP est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non.

L'inscription est autorisée à partir de la catégorie SENIOR.

Le MX3-200KM-NON-STOP est réservé aux coureurs entraînés, en bonne condition physique et aptes à courir ou marcher seules en autonomie pendant la distance prévue, en semi-autosuffisance, et dans des conditions qui peuvent être rendues difficiles par les conditions météorologiques, la fatigue, et la répétition des étapes.

L'Organisation demande la présentation préalable :

- o d'un électrocardiogramme (ECG) établi dans les 3 mois précédent l'épreuve.
- et :
 - o du certificat médical spécifique fourni par l'organisation délivré dans les 3 mois avant la date de l'épreuve. Le certificat médical spécifique est obligatoire.

ART 4 : PROGRAMME

Au sein d'un programme de voyage au Maroc avec d'autres journées touristiques, l'épreuve sportive du MX3-200KM-NON-STOP se décomposera ainsi :

- 09/02/2026 : prologue non chronométré de 10 kilomètres environ à allure libre (obligatoire)
- 10/02/2026 : Départ à 7h00 pour un parcours non-stop de 200 kilomètres environ
- Arrivée avant le temps limite de 75 heures.

Organisé au Maroc dans le désert de l'Erg Chegaga, le terrain est sableux sur la majeure partie du parcours, en partie sur de larges pistes, en partie en pleine nature et dans les dunes. Le dénivelé est globalement peu important, environ 1.500 mètres positifs au total.

La distance ci-dessus est annoncée à titre informatif, la distance précise sera détaillée dans le roadbook qui sera fourni quelques jours avant l'épreuve. L'organisation se réserve la possibilité de modifications le parcours et la distance ci-dessus à tout moment si les circonstances l'imposent.

Le parcours N'EST PAS BALISÉ, le suivi de l'itinéraire, obligatoire, est à réaliser au GPS.

Des temps de passage limite seront définis pour chaque point de contrôle, ils seront inscrits sur le roadbook. L'organisation pourra procéder à des mises hors course lorsque ces temps de course seront dépassés.

Les participants portent leurs affaires personnelles, les nuits sont passées en temps d'effort ou en bivouac, les tentes et l'eau sont fournis par l'Organisation.

ART 5 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

L'épreuve MX3-200KM-NON-STOP est chronométrée.

Les classements particuliers suivants sont établis : scratch, hommes, femmes. Les récompenses sont détaillées sur le site internet de l'Organisation et seront distribuées à l'issue de l'épreuve, selon le classement hommes et le classement femmes.

ART 6 : DOSSARDS

L'Organisation fournira 2 dossards par personne.

Le dossard doit être apposé dans son intégralité, il est interdit de le plier ou bien de le découper.

Il est IMPERATIF de positionner de façon VISIBLE 1 dossard à l'avant, et 1 dossard à l'arrière, cela afin de permettre les pointages et contrôles de tous les participants. L'absence d'un des dossards pourra entraîner des pénalités ou le non-classement du participant.

ART 7 : ÉQUIPEMENT

La liste suivante constitue le matériel OBLIGATOIRE que chaque participant doit conserver et transporter individuellement impérativement pendant toute l'épreuve :

- Sac à dos 10 litres minimum (25 litres conseillé type Raidlight LEGEND /ULTRALIGHT /ENDURANCE)
- Sac de couchage température confort 10°C mini et poids 280 grammes minimum
- Dispositif d'hydratation avec une contenance potentielle minimum de **4 litres d'eau**
- Eco-tasse ou équivalent, aucun gobelet jetable ni aucune bouteille d'eau ne sera fourni
- Lampe frontale (et pile de recharge) permettant de se déplacer la nuit de suivre l'itinéraire
- Haut + bas de course (portés par le concurrent en cours d'épreuve)
- Chaussures de trail (portées par le coureur en cours d'épreuve)
- Guêtres désert (portées par le coureur en cours d'épreuve)
- En complément de la liste ci-dessus : 1 haut long + 1 bas long
- Casquette ou bob ou chapeau
- Lunette de soleil
- Couverture de survie,
- Miroir de sécurité
- Sifflet
- Pompe aspi-venin
- Couteau
- 8 épingle à nourrice
- 2 Dossards apposés visibles 1 devant et 1 derrière (fourni par l'Organisation)
- Roadbook (fourni par l'Organisation)
- Passeport
- 50€ en espèce
- Crème solaire
- Papier toilette

PHARMACIE :

- Trousse à pharmacie contenant (au minimum lors du départ, et au fil de la consommation ensuite) :
 - 1 tube crème anti-irritation
 - 5 pansements adhésifs
 - 1 paire de petits ciseaux
 - 5 dosettes sérum physio de 10ml
 - 1 flacon antiseptique + 5 compresses stériles 10cm x 10cm (ou 5 compresses antiseptiques)
 - 2 bandes elastoplast de largeur minimum 5cm longueur minimum 1 mètre
 - 5 pansements double peau hydrocolloïdes pour ampoules (type Compeed)
 - 10 comprimés de médicaments antalgiques type Paracétamol
 - 10 comprimés de médicaments traitement anti-diarrhéique type Tiorfan
 - 10 sachets de soluté de réhydratation orale type Viatol
 - Facultatif mais très conseillé : antibiotique pour la diarrhée du voyageur azithromycine 4 comprimés 250mg (sur ordonnance, consulter médecin sur place avant prise)

ALIMENTATION :

- • Chaque coureur gèrera son alimentation librement et en autonomie
- • Il est conseillé un minimum de 2.000Kcal par jour, constitués de plats lyophilisés, barres énergétiques, gels, ...
- • Les coureurs pourront disposer de l'alimentation qu'ils auront préparée dans les DROP-BAGS, et porter ce qu'ils souhaitent entre chaque point de contrôle.

Sécurité et GPS :

- La Balise INREACH GARMIN sera fournie par l'Organisation.
- **1x SMARTPHONE personnel avec applications :**
 - **Garmin Messenger**
(pour connecter à la balise INREACH si nécessaire SMS)
 - **1 logiciel avec trace GPX avec vue aérienne en cache**
(par exemple Komoot)
 - **1 logiciel avec trace GPX avec carto locale en cache**
(par exemple Openrunner)
- **1x GPS sous format MONTRE ou GPS MANUEL, permettant de suivre l'itinéraire GPX**
La trace GPX sera fourni quelques jours avant le voyage. Les synchronisations et chargements de parcours pourront aussi se faire lors des contrôles techniques à l'hôtel. La fourniture des câbles et l'installation des logiciels adaptés aux transferts de données est de la responsabilité du coureur.

L'autonomie et la recharge des appareils est à la charge et à l'appréciation des coureurs, à gérer dans les drop-bags avec des batteries adaptées

Les concurrents doivent conserver individuellement l'ensemble du matériel obligatoire pendant toute l'épreuve, à l'exception éventuelle de consignes inscrites dans le roadbook.

L'Organisation procèdera au contrôle de ce matériel à la remise des dossards. L'Organisation pourra ensuite procéder au contrôle de ce matériel à tout moment, en course, aux points de contrôle, à l'arrivée.

Récapitulatif sur le matériel électronique pour la sécurité :



ART 8 : POINTS DE CONTROLE, EAU, DROPBAG

Les points de contrôle seront positionnés environ tous les 20km environ, et les DROP-BAGS tous les 40km en moyenne. Les emplacements exacts seront confirmés dans le roadbook.



(schémas de principe non définitif)

Tous les points de contrôle disposeront :

- D'une tente collective de repos (tente, + matelas au sol)
- D'eau potable pour hydratation et alimentation. L'eau potable sera disponible à volonté à titre de boisson. Elle devra toutefois être utilisée de manière raisonnable et limitée pour l'arrosage personnel en cours d'épreuve.
- Le staff préparera et fournira de l'eau chaude pour la préparation des repas

Pour les points de contrôle spécifiques DROP-BAGS (sacs allègement) :

- Chaque coureur pourra retrouvera 1 sac qu'il aura préparé par point de DROP BAG
- Chaque sac ne devra pas dépasser un volume de **20 litres et 8 kilogrammes**.

Pour ne pas gaspiller de gobelets en plastique, chaque coureur devra porter son gobelet personnel, et bien entendu sa réserve d'eau (bidons, flasques, poche à eau...).

ART 9 : AUTONOMIE EN SOINS MEDICAUX

Une équipe médicale composée de médecins et d'infirmières encadrera le volet médical de l'épreuve. L'équipe médicale sera mobile sur le parcours.

Chaque participant devra gérer de façon autonome les problèmes inhérents à la course à pied de longue distance sur plusieurs jours (irritations, ampoules, plaies mineures, diarrhée, douleurs légères...).

Toutefois, l'équipe médicale sera disponible pour répondre à toutes les questions, et de toute évidence les soins importants et indispensables seront réalisés dès que nécessaire.

L'équipe médicale aura autorité d'apprécier les capacités physiques et mentales des participants, et s'ils l'estiment nécessaire de décider de la mise hors course d'un participant pour l'étape du jour ou pour les étapes suivantes. En cas d'abus de délivrance de soins ou de médicaments absents de la liste obligatoire, l'équipe médicale se réserve le droit de décider de pénalités.

ART 10 : ABANDON ET MISE HORS COURSE DEFINITIVE

En cas d'abandon au choix délibéré d'un participant, celui-ci devra impérativement et sans délais informer l'organisation et rendre ses 2 dossards, et ne devra pas quitter la course ou le voyage sans l'accord de l'organisation. Si des recherches devaient être effectuées par négligence de ce point, ces recherches seraient refacturées au participant.

En cas d'abandon, de mise hors course définitive pour raison médicale ou du fait de pénalités, le participant sera véhiculé par l'organisation, et effectuera la suite du programme avec celle-ci de bivouac en bivouac dans les mêmes conditions.

ART 11 : PENALITES

Pour les manquements suivant au règlement, les pénalités ci-dessous seront applicables :

Cause	Pénalité
Manque d'1 article du matériel obligatoire	30mn par article
Manque du sac de couchage	Disqualification
Déchet laissé sur l'épreuve	15mn par infraction
Déchet laissé dans la tente	15mn par infraction
Absence de dossard devant ou derrière	15mn par constat
Esprit antisportif ou non respectueux de l'environnement	1 heure minimum
Assistance motorisée (sauf celles éventuellement imposée par l'Organisation)	Mise hors course définitive
Assistance médicale mineure	A l'appréciation du service médical en cas d'abus concernant la règle d'autonomie. (mais le service médical sera disponible sans pénalités pour conseils et apprentissages)
Assistance médicale importante	Perfusion : 1 heure de pénalité, mise hors course à l'appréciation du service médical. Autres : à l'appréciation du service médical.
Non-respect des règles anti-dopage françaises et internationales	Mise hors course définitive

L'organisation est libre d'adapter l'application de la grille des pénalités ci-dessus.

ART 12 : ETHIQUE

Les participants doivent faire preuve de cordialité et de sportivité.

Les participants se doivent de porter assistance aux autres participants qui seraient en difficulté.

Toutes les règles anti-dopage françaises et internationales doivent être respectées.

ART 13 : DROIT A L'IMAGE

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord à l'Organisateur, à ses ayants droits, et à ses partenaires et sponsors pour l'utilisation de son image, associée le cas échéant à ses noms, prénoms, voix, images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les publications sur les réseaux sociaux et internet, et incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires de toutes natures et tous supports.

ART 14 : APPLICATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'Organisation reste libre d'interpréter, ou d'adapter le règlement sans préavis ni justification.

Les participants acceptent ce règlement sans conditions, et acceptent de se soumettre à la législation en vigueur au sein du pays d'accueil.